Nations Unies A/67/115

Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 95 d) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

Note du Secrétaire général

1. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/51 intitulée « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 », dont les paragraphes 2 à 4 se lisent comme suit :

> *L'Assemblée générale*,
>
> […]
>
> 2. *Demande de nouveau* à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques[1], et réaffirme qu'il est vital de donner effet à ses dispositions;
>
> 3. *Engage* les États qui maintiennent leurs réserves au Protocole de Genève de 1925 à les retirer;
>
> 4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

2. Depuis la dernière note du Secrétaire général sur la question, qui a été présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session (A/65/95), le dépositaire du Protocole de Genève de 1925 n'a signalé aucun retrait de réserves de la part des États parties.

3. Si le Secrétaire général est avisé d'autres retraits de réserves au Protocole de Genève de 1925, les États Membres en seront dûment informés.

---

* A/67/50.

[1] Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138.

12-39103 (F) 090712 110712

Merci de recycler